

SAINT BRICE
42 RUE PIERRE MAITRE 51100 REIMS
03.26.02.57.58

Bon No: 004419659	1ere Gachée: 08:30 (1) Quantité: 0.25 m3	Date: 19/06/2026 référence commande(2): 03.26.50.12.12	DUFO2606194282		Zone: Sous Centrale
client: 410172 chantier: DEPART	ARTOPIA REIMS DEPART			1B rue Maurice Hollande 51100 Reims	Véhicule: LM LM
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00
08:29					température: vitesse du vent: validité:
CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures X					
code Béton PJNCNXA250	désignation(6)(8) BORDURE	certification	classe d'exposition(3)	Classe Chlorure	consistance(7) Dmax 20
ciment(type et classe) CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R	Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4)	
appellation commerciale BETON NCN Dm20 CEM2 250					
Propriétés particulières spécifiées					
SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE				NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:			signature:		

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cylindres.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1